Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, Le Vingt-Sept Mars à Quatorze heures et trente minutes, l'Assemblée de l'Association Syndicale des Digues et Marais de Dol de Bretagne, s'est réunie en Session Ordinaire, à la salle Socioculturelle, 8 rue Ar Goueliou, 35350 La Gouesnière.

Ordre du jour :

I. ACCUEIL DES REPRESENTANTS 1
II. APPEL NOMINAL des 56 membres 2
III. APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION 2
IV. RAPPORT D'ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 2025 3
A. RAPPORT D'ACTIVITES 3
1. PARTIE 1 : 3
a) RAPPORT D'ACTIVITÉS - TERRAIN : 3
2. PARTIE 2 : 5
B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2025 : 8
V. BUDGET 2026 : 11
VI. INFORMATIONS SUR LE RÈGLEMENT D'EAU (SBC Dol) ET LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT 13
A. Information sur le règlement d'eau 13
B. Le système d'endiguement 14
VII. QUESTIONS DIVERSES : 15
a) Echanges avec Maître Borsa 15
b) Mot du Vice-Président M. DUPUY Jean-Luc 16
c) Mot du Président M. TÉZÉ Charles 16

I. ACCUEIL DES REPRESENTANTS

M. Charles TÉZÉ, Président du mandat 2020-2027, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, ainsi que les intervenants et invités :
Mmes et MM les Maires, Les représentants du SBC Dol, du SML, de la DDTM et tous les partenaires pour leur présence.

M. TÉZÉ remercie la municipalité de La Gouesnière d'accueillir cette assemblée générale 2026.
« Monsieur LE GRAND je vous laisserai la parole pour un petit mot d'accueil. Mais avant ceci, je veux juste vous rappeler que La Gouesnière, ce sont 490 ha de marais et environ 13 km de canaux.
Une zone sensible car en contact direct avec le bassin versant. Tout cet écoulement débouche dans le Canal Allemand. »

M. TÉZÉ excuse M. CHENUT Président du Conseil Départemental, M Jean-Bernard ICHÉ sous-Préfet de Saint-Malo, M. BOURGEAUX Député, M. LURTON Président de SMA, M. RAPINEL Denis Président de la CC de Dol, M. Le Magourou responsable du SGC de Dol.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

M. TÉZÉ souhaite quelques instants de recueillement en hommage à Monsieur Serge ROUPIE représentant de la commune de Roz-Landrieux, décédé en 2025.

M. LE GRAND Jérôme, Maire de La Gouesnière intervient et souhaite la bienvenue à tous et complète les données chiffrées de Monsieur TÉZÉ en précisant le nombre d'habitant de la commune qui se monte à 2068 et qu'environ 50% de la commune se trouve dans l'enclave des Digues et Marais.

Mme Aurore GRARDEL, Secrétaire de l'Association procède à l'appel nominal.

II. APPEL NOMINAL des 56 membres

Etaient présents

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

BENOIST Gérard	BLANCHARD Jean-Pierre	COLLET Yves	
COSSÉ André	DUBREIL Louis	DUPUY Jean-Luc	FOLIGNÉ Hervé
GLÉMOT Jean-Michel	GLÉMOT Jean-Louis	HAVARD Jean-Pierre	LAMBERT Richard
LANCELOT Mireille	LAUNAY Placide	LEDUC Frédéric	LEDUC Laurent
LEROUX Gaëtan	MACÉ Auguste	MARTIN Hervé	MAZIER Jean
MONSIMET Mickaël	MOREL Albéric	NATUR Jean-Pierre	NOEL Jérôme
PINSON Emmanuelle	RENARD Jean-Marie	RENARD Patrice	RENARD Dominique
RICHARD Franck-Mt D	RONCIER Thierry	ROUXEL Jean-Pierre	RUELLAN Yves
SORRE Jean-Paul	SORRE Bruno	TÉZÉ Charles	TURMEL Jean-Pierre

SOIT 35 Membres

Avaient donné procuration

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

BREBANT Hélène	à	DUPUY Jean-Luc
COSSÉ Jérémy	à	GLÉMOT Jean-Louis
DAVY Jean-Luc	à	HAVARD Jean-Pierre
DOUARD André	à	TÉZÉ Charles
GUITTON Jean-Yves	à	MOREL Albéric
LAMBERT Jean-Baptiste	à	LAMBERT Richard
MAINSARD Jean-Baptiste	à	BLANCHARD Jean-Pierre
MONNIER Robert	à	GLÉMOT Jean-Michel
VAEVIEN Michel	à	TURMEL Jean-Pierre

SOIT 9 Membres

Etaient excusés

SOIT 0 Membre

Etaient Absents

M.et Mme tous membres de l'Assemblée

AUVRAY David, BONNIOT Laurent, CHEVESTRIER Mathurin, CORBEAU Chantal, LAIR Christophe, LOUET Pierrick, MAHEU Clovis, MARTIN Pascal, RICHARD Franck-H, SORRE Fabrice, VAÉVIEN Benoit

SOIT 11 Membres

Membre décédé

ROUPIE Serge **SOIT 1 Membre**

Assistait à la séance

Mme Aurore GRARDEL Secrétaire de l'Association

Après avoir constaté que le quorum soit atteint, M. Charles TÉZÉ propose de passer à l'examen des affaires inscrites à l'Ordre du Jour.

III. APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Après relecture des titres du compte rendu de la précédente réunion du 14 mars 2025, les membres de l'Assemblée sont invités à faire part de leurs remarques sur ce dernier qui leur a été envoyé avec leur convocation et dont un exemplaire se trouve dans la pochette transmise pour la réunion.

Aucun membre ne souhaite intervenir.

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

IV. RAPPORT D'ACTIVITES ET SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 2025

A. RAPPORT D'ACTIVITES

1. PARTIE 1 :

Le CONSEIL SYNDICAL s'est réuni 4 fois en 2025 :

- Le 28 février 2025 pour l'approbation du compte financier unique (CFU 2024), la validation du budget 2025, la régie d'avance et son régisseur.
- Le 04 juillet 2025 pour le point à la mi-année du budget, le changement de logiciel de gestion financière, le point du piégeage les ragondins, point de la Commission Elections, le suivi du dossier des Ets TONNEAU.
- Le 17 octobre 2025 pour le point du budget, la vente du véhicule 4x4, la réflexion de la mise en place des amortissements pour le budget investissement, le point des travaux.
- Le 12 décembre 2025 pour l'élaboration du budget primitif 2026, la prévision des travaux 2026, le point des demandes de classements, la mise en place des amortissements à partir de 2026.

CONSEILS SYNDICAUX 2025

	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES
28/02/2025	14	3	0
04/07/2025	12	4	1
17/10/2025	11	3	3
12/12/2025	13	4	0
TOTAUX	50	14	4
	73.53%	20.59%	5.88%

Les commissions se sont réunies en 2025 :

La commission ÉLECTIONS :

- Le **10 juin 2025** : pour la préparation des élections 2027, préparation des modifications statutaires

La commission TRAVAUX :

- Le **03 octobre 2025** : pour l'étude des demandes et la planification des travaux 2026

La commission RECLASSEMENT/DECLASSEMENT :

- Le **20 novembre 2025** : rendez-vous préalable pour le projet des Dicks
- Le **05 décembre 2025** : pour étudier les requêtes faites suite aux demandes de travaux 2026.

a) RAPPORT D'ACTIVITÉS - TERRAIN :

Quelques faits et points marquants de l'année 2025 :

Nous débutons chaque année par les entretiens individuels de toute l'équipe. Ces échanges sont constructifs et intéressants, ils nous permettent de faire le bilan de l'année écoulée et surtout de préparer la nouvelle. Il en ressort une bonne compréhension de la démarche. Ce qu'il faut retenir et pour vous résumer ces entrevues ce sont :

- Une volonté de toujours faire mieux, une recherche d'optimiser pour l'intérêt général.
- Sur le volet des ambitions, un souhait de se former : secours à la personne faite par tous; Permis E (reste Benoit); AIPR DICT pour Charlie et Jean-Luc, logiciel de cartographie (qgis/qfield) pour Aurore.

FIN JANVIER c'est aussi une crue que nous avons gérée le mieux possible, aucune habitation sinistrée.

Au mois de FEVRIER, c'est la poursuite des chantiers d'élagage et d'abattage des bois morts et gênants pour les futurs travaux de curage de l'année.
Nous avons passé le bateau dévaseur du 25 février au 5 mars.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

MARS, nous avons eu notre Assemblée générale le 14.
Le 21, nous avons simulé une situation de crise en cas de submersion marine (alerte 9h19 au bureau, Tempête Charly P.M. 13H30 ; Aurore appelle Jean-Luc THOMINOT puis SMS aux autres agents ; 9h37 départ du bâtiment véhicules chargés de batardeaux et sacs de sable ; 9h47 arrivée 1ère cale de Cherrueix au Lac ; 10h38 8ème cale École de ST BENOÎT ; fin 10h45.
Conclusion : Une bonne participation avec une réalisation de l'épreuve en un peu plus d'1 heure, quelques points d'amélioration ont été relevées et seront à corriger.

Durant le mois d'AVRIL, le SML avec Mme Lily Petit, a également convoqué les ASA et différents partenaires pour un exercice de crise en salle à la Com Com de DOL.
La 4ème semaine nous sommes passés pour le 1er broyage de la Digue. Le 22 également changement d'une porte aux Rivières auprès de chez M. FORTIN au Vivier/Mer. Le 23 réunion avec le Sous-Préfet sur la gestion du Marais Noir FD. Le 26, randonnée autour de la Grande Bruyère à ROZ-LANDRIEUX, une centaine de personnes, beau succès.

Nous débutons ensuite les travaux de curage début MAI, avec ensuite le nettoyage du Pont sur la N176 pour le Cardequin. L'équipe effectue aussi l'entretien et la peinture des ouvrages, les portes.

Au mois de JUIN, la saison du broyage débute avec un 2ème passage sur la Digue à partir du 30.

Durant l'été, l'activité est essentiellement concentrée autour du curage et du broyage, s'ajoute au mois de septembre, le remplacement du pont des Murailles sur la Banche à Cherrueix. Chantier réalisé par l'entreprise TP POTIN avec la mairie de CHERRUEIX. Inauguration le 28 octobre. Une belle réalisation.

Nous arrivons au mois de NOVEMBRE avec le curage sur le Biez Jean. Également une réfection de la Digue à CHERRUEIX avec l'intervention de l'entreprise Alliance TP, car entre la cale du Han et la cale du Lac, un habitant bordant la Digue a retiré toute la végétation côté mer sur une surface de 20m2. Nous avons payé et lui demandons maintenant le remboursement.
Le 25, visite des ouvrages concernés par le règlement d'eau avec l'établissement LE DU.

Pour terminer ce rapport d'activité terrain, le mois de DECEMBRE nous achevons le broyage et passons le panier faucardeur. Nous avons aussi effectué la pose de buses le long de la Banche (entre Roz-sur-Couesnon et St-Broladre) pour faciliter nos interventions. Le 21, un vérin sur la vanne secteur du Canal Allemand à St-Benoît des Ondes a dû être changé. Remise en conformité le 26.

Voici en quelques mots, l'activité terrain fournie par l'équipe. Loin s'en faut, je n'oublierai pas de citer l'activité administrative que réalise Aurore pour le bon déroulement de tout ceci.

Cependant l'activité de l'ASA, c'est aussi différentes réunions autour du règlement d'eau (dont je laisserai la parole tout à l'heure à Julian VERBRUGGHE pour la DDTM ; et Fabien Hyacinthe pour le SBC DOL), je parle des COTECH et COPIL qui nous ont amenés à la rédaction d'un projet d'un arrêté.
De même pour le SML (Morgane EPIARD et Vincent BICHON) vont vous exposer l'avancement des études et la phase de constitution du PAPI.

Sujet aussi très important, la régulation des RAGONDINS ! Nous montons en puissance, voici le descriptif par commune avec une collecte de 4031 rats pour 2025. Côté Communauté de Communes de DOL : 2853 ragondins, et Saint Malo Agglomération 1178 ragondins. Il en ressort deux communes, Dol de Bretagne avec 1058 capturés et 812 pour La Fresnais.
Un budget global de 12 094 Euros (5000 SMA, 3000 CCDol, reste à charge 4092 euros pour l'ASA).

Je voudrais terminer ce volet activité en faisant un zoom sur la partie BUREAU ! oui Aurore a un travail très varié, mais qui consiste quand même au départ à lancer la taxe et s'en assurer qu'elle soit bien payée. Chaque

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

année nous devons rester très vigilant sur les impayés et faire en sorte qu'il y en ait de moins en moins. Pour ce faire nous avons signé une convention avec le SGC (service de gestion comptable) de Dol qui va dans ce sens et nous remercions tout particulièrement M. LE MAGOUROU et Mme DEMEURE qui nous accompagnent pour recouvrir ces sommes.
Une piste qui est à optimiser également, ce sont les mutations et de pouvoir en prendre connaissance rapidement. Pour répondre à cette demande Maître BORSA est présent aujourd'hui pour nous donner des pistes. Nous profiterons de sa présence pour évoquer d'autres questions et sujets.

Voici un condensé d'une activité très dense et variée qui mérite qu'on applaudisse notre bonne équipe !
Merci.

2. PARTIE 2 :

Monsieur DUPUY Jean-Luc prend la parole :
« Mesdames, Messieurs chères collègues,
Nous allons ensemble regarder le tableau des différents travaux réalisés en 2025.
Tout d'abord en curage (en km)

Sur Cherrueix	environ 2.800
La Fresnais	1.900
Le Vivier	1.295
Lillemer	1.650
Miniac	0.850
Mont-Dol	5.495
Roz-Landrieux	2.860
St Broladre	2.600
St Georges de G	2.280
St Guinoux	0.550
St Marcan	1.130
St Méloir	1.910

A noter que les classements que vous aviez votés en AG Extra Ordinaire en font partie, à savoir sur Lillemer, Mont-Dol, Roz-Landrieux et St Méloir des Ondes.
3 secteurs n'ont pas pu être réalisés pour raisons diverses :

- Les Lavendières à Dol De Bretagne : analyses négatives en plomb, nickel et zinc
- La Ville Henrie à La Gouesnière, bois non coupé : c'est en report pour cette année
- Le Meleux à St-Guinoux, curage remplacé par le bateau dévaseur »

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

CURAGE				
Communes	**Biez**	**Long. en km**	**Période**	**Observations**
CHERRUEIX	PICHARDIERE	0.780	Printemps	
	LA RUE	1.300	Printemps	
	LA CROIX GUILLERY	0.730	Printemps	
LA FRESNAIS	LA FOLLEVILLE	0.800	Été	niveau marais noir bas
	LES MARES ROSAIS	1.100	Été	du biez Briand à la route petit chene
LE VIVIER SUR MER	LA PIECE A LA VACHE+CORNILLIERE	1.295	Été	
LILLEMER X	BIEZ JEAN	1.290	Printemps	report 2023+2024
MINIAC-MORVAN	Bois Hamon TOTAL 2.800	0.850	Été	
MONT-DOL	CARDEQUIN	0.100	Été	
X	LE PATURE NEUVE	0.850	Printemps	
	LE VIVRAIS	1.400	Printemps	D282=)Banche
	LE BOURG	0.745	Printemps	
X	LA HAUTE BOSSE	2.000	Printemps	
ROZ-LANDRIEUX	ATREL	0.810	Été	des chenes=)4voies
	CARDEQUIN	1.150	Été	à son début=)4voies
	CEINTURE SUD	0.500	Été	de atrel au paradis
ST BROLADRE XX XX	CROIX MOREL + LE COLOMBEL	0.100	Été	Pas en totalité à cause du bois
XX XX	LES CHATEAUX + LONGS SILLONS SUD	2.220	Été	
	L'ORME	0.230	Été	
ST GEORGES DE GRÉHAIGNE	LE PAS AU BŒUF	0.200	Été	
	LE PITRON VAUCLAIR	0.780	Printemps	
	LES VERDIERES	1.300	Printemps	
ST GUINOUX X	LE BIGNON (total=1.460)	0.550	Printemps	
ST MARCAN X X	LE GERAULT	1.130	Été	
ST MÉLOIR DES ONDES	LA VILLE DOLEE	0.810	Été	
AJOUTS CLASSEMENT AG EO 2025				
LILLEMER	LE BAS LEJAERD	0.360	Automne	Le pré monsieur=)le bas lejeard
MONT-DOL	LE PATURE NEUVE	0.400	Printemps	
ROZ-LANDRIEUX	LE PARADIS	0.400	Été	entre l'atrel et ceinture sud
ST MÉLOIR DES ONDES	LES CLOS	1.100	Automne	
ELEMENTS NON REALISES				
DOL DE BRETAGNE	LES LAVENDIERES	0.720		ANALYSES NEGATIVES-PLOMB NICKEL LIMITE ZINC
ST GUINOUX X	LE MELEUC	0.660		BATEAU DEVASEUR ET NON CURAGE
LA GOUESNIÈRE	LA VILLE HENRI	0.800		pas fait car bois non coupé

Le Bateau dévaseur :

Sur Le cardequin
Le canal allemand en partie
La tournée St Guinoux
Le Meleuc après la porte des chasseurs jusqu'à La Tournée à St Guinoux
La Banche
Le Canal des Planches

Le Panier Faucardeur

Sur La Banche
Les Mares Souffris
Les Champs Maillets
Le Palluel
Le Belitre
La Coueture
Les Milardières

Autres Travaux

Le broyage annuel

« Je vous avais parlé l'an dernier d'un projet de busage entre parcelles le long de la Banche à St Marcan et Roz-Sur-Couesnon, afin de favoriser nos passages de broyage et d'entretien.
Cela est réalisé au ¾.
Merci aux propriétaires et agriculteurs d'avoir répondu favorablement à notre démarche. »

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

BATEAU DEVASEUR				
Biez		**Longueur en kms**	**Période**	**Observations**
Le Cardequin du Vivier sur Mer à la ceinture nord			FEVRIER	
Le canal Allemand			MARS	
La Tournée			MARS	
Le Meleuc			MARS	
la Banche (des Murailles à la mer)			FEVRIER	
Le Canal des Planches (station épuration à la mer)			FEVRIER	
PANIER FAUCARDEUR				
Biez		**Longueur en kms**	**Période**	**Observations**
St Georges à la limite de St-Broladre	La Banche		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	La banche		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	Les Mares Souffris		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	Les Champs Maillets		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	Le Palluel		DECEMBRE	
St georges de Gréhaigne	Le Belitre		DECEMBRE	
Roz-Sur-Couesnon	La Coueture		DECEMBRE	
St Georges de Gréhaigne	La Milardière		DÉCEMBRE	

AUTRES ENTRETIENS				**PERIODES**
CE QUI A ÉTÉ REALISE :				
Fauchage de la digue Duchesse Anne				Fin Mars-fin juillet-fin octobre
Périmètre de l'Asa	Le broyage annuel			
ENTRAINEMENT POSE DES BASTAINGS PR SUBMERSION MARINE				mars-25
Le Vivier Sur Mer	Le cardequin-Les Rivières	Changement Porte de secour		janv-25
Le Vivier Sur Mer	La Banche	Changer le flexible		févr-25
St Benoît des Ondes	Canal Allemand	Changement Vérin		déc-25
Fabrication d'une rallonge du bras de la pelle				mai-25
Entretien annuel des Vannes	Mesnil / Chasseur / St-Benoit / Vivier sur Mer			
Travaux de peinture sur les portes	Le Vivier-La Fresnais-St Guinoux-Mt Dol-Plerguer-ST Broladre			
Mont-Dol	Entretien des 3 véhicules/tracteurs/épareuse			
Tout le périmètre	Suivi des piégeurs, comptage , gestion des cages		RAGONDINS	

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

AUTRES INTERVENTIONS			
CE QUI A ÉTÉ REALISE :			
Renforcement des berges :			
St Georges de Gréhaigne	Les Millardières	pieux	févr-25
Dol de Bretagne /Roz-landrieux	Le Cardequin	pose de cailloux	mai-25
Miniac-Morvan	Le Bois Hamon	pose de cailloux	août-25
Mont-Dol	Le Canal des Planches		août-25
Ponts :			
Mont-Dol	Le Pature Neuve	Pose de buses	avr-25
Mont-Dol / Roz-Landrieux	Le Cardequin sous la 4 voies	Réfection du pont	mai-25
Lillemer/Roz-Landrieux	Biez Sud	Pose de buses	mai-25
Mont-Dol	Le Cardequin	Enlever le pont	mai-25
Roz-Landrieux	L'Atrel	Refaire le pont	mai-25
St Guinoux	Le Vieux Meleuc	Refaire le pont	août-25
St Guinoux	Le Bignon	Refaire le pont	août-25
Lillemer	Le Pré Monsieur	Refaire le pont	oct-25
St Broladre	La Rue	Réparation	déc-25
St Marcan/Roz-Sur-Couesnon	La Banche	Projet de poses de buses	nov-25
Ponts bouchés :			
St-Georges de Gréhaigne	Les Milardières		janv-25
Mont-Dol	La Grande Ville		févr-25
St Broladre	La Rabine		avr-25
Roz-Landrieux	Le Cardequin		mai-25
Mont-Dol	Canal des Planches	Refaire Ber	août-25
St Georges de Gréhaigne	Le Pitron Vauclair		sept-25
Mont-Dol	Le Canal des Planches		nov-25
Eboulements :			
Le Vivier Sur Mer	Le Guyoult		févr-25
St Georges de Gréhaigne	Les Millardières		févr-25
St Méloir des Ondes	Les Petites Haies		août-25
La Gouesnière	La Bézardais		août-25
Mont-Dol	La Banche		sept-25
Cherrueix	L'Ebillais		sept-25
Arbres tombés :			
Mont-Dol	Le Guyoult		janv-25
Roz-Sur-Couesnon	La Banche		janv-25
Mont-Dol	Le Cardequin		févr-25
Roz-Sur-Couesnon	Les quatres salines		avr-25
Mont-Dol	Le Guyoult		juin-25
Autres :			
St Georges de Gréhaigne	Les Millardières	Sanglier	janv-25
Le Vivier Sur Mer	Au port-retrait des bateaux	Enlever les portes	oct-25

B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2025 :

Mme GRARDEL Aurore prend la parole :
« Bonjour à toutes et à tous, concernant cette situation financière, celle-ci reste sensiblement la même que 2024.
A l'écran, vous pouvez voir le budget de FONCTIONNEMENT :
Il se trouve 2 colonnes pour l'établissement du budget puisqu'en cours d'année, il a fallu faire des ajustements afin de pouvoir équilibrer une écriture pour 4 euros. (Modifications en chapitres 11 et 66)

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

EN FONCTIONNEMENT						
		CHAPITRE	Budget	Budget 2025		
DEPENSES	A CARACTERE GENERAL	11	253 500.00 €	253 496.00 €	42%	189 069.88 €
	DE PERSONNEL	12	295 000.00 €	295 000.00 €	48%	239 441.05 €
	DEPENSES IMPREVUES	022	- €	- €	0%	- €
	VRT A LA SECTION INVEST	023	3 108.70 €	3 108.70 €	1%	- €
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE S	042	18 172.59 €	18 172.59 €	3%	17 172.59 €
	AUTRES CHGES DE GEST COURA	65	35 500.00 €	35 500.00 €	6%	24 175.53 €
	CHARGES FINANCIERES	66	- €	4.00 €	0%	4.00 €
	EXCEPTIONNELLES	67	5 000.00 €	5 000.00 €	1%	1 101.00 €
	TOTAL		610 281.29 €	610 281.29 €	100%	470 964.05 €
		CHAPITRE	2025	2025		2025
RECETTES	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTI	002	142 831.29 €	142 831.29 €	23%	
	ATENUATION DE CHARGES	013			0%	2 768.12 €
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE S	042			0%	
	PDS DES SERVICES= TAXES	70	455 000.00 €	455 000.00 €	75%	458 959.00 €
	AUTRES		6 000.00 €	6 000.00 €	1%	10 131.10 €
	DOTATIONS ET PARTICIPATION	74	- €	- €	0%	- €
	AUTRES PDS DE GESTION COUR	75	5 000.00 €	5 000.00 €	1%	16 502.45 €
	PRODUITS FINANCIERS	76			0%	- €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	1 450.00 €	1 450.00 €	0%	450.00 €
	TOTAL		610 281.29 €	610 281.29 €	100%	488 810.67 €
	RESULTAT de fonctionnement		- €	- €		17 846.62 €
DONT	RESULTAT COURANT FINANCIER					35 670.21 €
DONT	ECRITURES D'ORDRES					- 17 172.59 €
DONT	RESULTAT EXCEPTIONNEL					- 651.00 €

Au niveau des dépenses réalisées :

A caractère général dans le total de 189 069.88€ nous avons :

-(60622) Le carburant a son importance à hauteur de 33 000€

-(60632+6068) Les achats de fournitures et matières nécessaires aux réparations pour 30 000€

-(612) Le contrat de crédit-bail pour le tracteur T7 à hauteur de 26 000€

-(615231) Une facture qui a été refacturée aux responsables des faits concernant la Digue de la Duchesse Anne.

-(615232) Le coût des analyses de sédiments avant le curage se monte à 12 000€.

-(6156) Le coût de la sous-traitance pour la maintenance par VEOLIA est de 19 000€ pour 2025. Le montant varie chaque année en fonction des interventions autres que la prévention.

-(61558) Des achats supplémentaires comme des pneus de tracteur (3000€) et de couteaux pour le broyeur (1600€)

-Les charges de personnels n'ont pas de changements significatifs

-Opérations d'ordre entre section correspond à la valeur d'achat du véhicule vendu (17 172.59€)

-(chapitre 65) les 24 175.53€ correspondent aux indemnités et remboursements de frais des élus, aux frais du comptable publique.

-Les charges financières correspondent à la régularisation faite pour solder le financement du tracteur Massey (4€).

-(673) Les 1 101€ représentent le montant des factures de taxe des années antérieures qui ont été annulées….. Ces dernières ont été refacturées dans le budget 2025 en 70688, sauf cas d'exception (pas d'héritier, faillite des entreprises)

Pour les recettes de Fonctionnement :

-Atténuation de charges correspondent à la prise en charge des remboursements des salaires (2768.12€)

-(chapitre70) C'est bien entendu essentiellement la taxe pour 456 000€ et 2 900€ de refacturation 2025 et années antérieures (le reste le bois 2300€, les baux 5800€ et le remboursement de la facture de réparation de la Digue 2076€)

-(chapitre 75) Dans les autres recettes, se trouvent les subventions obtenues pour le piégeage des ragondins, 5000€ par SMA et 3000€ par la CC de dol

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

N'oublions pas la participation à la randonnée (75888) (environ 515€) Pour rappel, c'est une opération blanche pour l'Asa. Les encaissements de taxe après mise en non-valeur (400€). Les encaissements des trop perçus (800€)
Cette année, nous avons enregistré une recette de 6 750€ correspondant à des pénalités dues (755) par les Ets TONNEAU pour le non-respect des termes d'utilisation d'une parcelle appartenant à l'Asa.
-(chapitre 77) En produit exceptionnel, nous retrouvons le prix de vente du Véhicule 4x4 (450€)
Soit un total de recettes de fonctionnement de 488 810,67€
Je vous présente donc un résultat de fonctionnement 2025 positif de 17 846,62€
Il est opportun que je vous précise qu'en séparant le résultat exceptionnel ainsi que l'écriture d'ordre correspondant à la sortie de l'immobilisation, le résultat courant financier est positif de 35 670, 21€ et non de 19 171,76€ comme indiqué lors de la réunion.

Le budget d'INVESTISSEMENT :

EN INVESTISSEMENT			2025				
		CHAPITRE	Budget	Budget+DM		Réalisé	
DEPENSES	DEPENSES IMPREVUES	020	- €	- €	0%	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	040			0%		0%
	REMBOURSEMENT D EMPRUNT	16	22 000.00 €	22 000.00 €	3%	21 692.00 €	62%
	IMMO INCORPORELS	20			0%	- €	0%
	MATERIELS ET OUTILLAGES	21	13 405.73 €	13 405.73 €	2%	13 161.81 €	38%
	IMMO EN COURS	23	730 000.00 €	730 000.00 €	95%	- €	0%
	TOTAL		765 405.73 €	765 405.73 €	100%	34 853.81 €	100%
		CHAPITRE	2025	0		0	
RECETTES	SOLDE EXCEDENT INVEST REPOR	001	744 124.44 €	744 124.44 €	97%	- €	0%
	VRT DE LA SECTION FONCT	021	3 108.70 €	3 108.70 €	0%	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	040	18 172.59 €	18 172.59 €	2%	17 172.59 €	100%
	VRT DE LA SECTION FONCT	10		0	0%	- €	0%
	PDS DE CESSIONS	024	- €	- €	0%		0%
	SUBVT INVST	13	- €	- €	0%		0%
	EMPRUNT	1641	- €	- €	0%	- €	0%
			- €	- €	0%		0%
	TOTAL		765 405.73 €	765 405.73 €	100%	17 172.59 €	100%
	RESULTAT en Investissement		- €	- €		- 17 681.22 €	

-Nous retrouvons la dernière annuité du financement du tracteur MASSEY pour 21 692€.
-Les 13 161,81€ correspondent aux ACQUISITIONS :
Une boulonneuse : 629,92€
Un nettoyeur HP : 1 010€
Un bras de pelle + godet : 3 000€
Une échelle limnimétrique : 2 389,55€
Une débroussailleuse : 617,50€
Un bras oscillant pour panier faucardeur : 3 527,94€
Pc et écran pour le poste adm : 1 987.20€

Le montant total des dépenses d'investissement est de 34 853,81€

Les recettes d'investissements pour 2025 correspondent uniquement à l'écriture d'ordre de la sortie du véhicule 4x4.
Le montant total des recettes d'investissement est de 17 172,59€

Je vous présente donc un résultat d'investissement 2025 négatif de 17 681,22€.

Les résultats globaux sont donc les suivants :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

Budget Principal	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat 2025	Résultat Cumulé 2025
Investissement	744 124.44		- 17 681.22	726 443.22
Fonctionnement	142 831.29	-	17 846.62	160 677.91
TOTAL	886 955.73	-	165.40	887 121.13

V. BUDGET 2026 :

Le budget de fonctionnement 2026 est équilibré à hauteur de 624 677,91€

Nous anticipons une éventuelle hausse du carburant (60622)
(60636) une combinaison de plongée étanche (1000€)
(622) Nous prévoyons des frais de formations pour les salariés (AIPR, permis poids lourd, Qgis/Qfield)
Des frais d'avocats afin de demander conseils pour la possible mise en conformité les documents de l'asa (statuts, règlement intérieur, contrat de travail)
Des frais de conseils également auprès de Maître Borsa.
(681) le conseil syndical a décidé de mettre en place, à partir du budget 2026, le traitement des amortissements des immobilisations. Cela implique une charge de fonctionnement et une recette en investissement. Pour le budget 2026, nous prévoyons 9 350€ de dotations aux amortissements.
(65311) Augmentation des indemnités des élus de l'asa suite à la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant la création d'un statut de l'élu local qui améliore le régime indemnitaire des élus. C'est le taux en % de l'indice qui passe de 40.3% à 44.30%.

Pour les RECETTES,
(6419) participation d'Ocapiat aux formations 1500€
(70688) le conseil syndical à valider une hausse de la taxe de 1.5% soit
Pour le non Bati : 20.72€ de l'hectare passe à 21.03€
Pour le Bati : l'indice 0.0232 passe à 0.0235
Plus de la hausse légale de la base avec une augmentation de 0.8%

Le budget d'INVESTISSMENT 2026 est équilibré à hauteur de 751 793.22€.

Nous indiquons la liste des investissements prévus pour 88 500€

compte	libellé	prix	durée	amort
2138	joins déversoir guyoult	15000	15	1000
2148	passerelle COTE MER GUYOULT	5000	15	333.333333
2152	étanchéité	40000	15	2666.66667
2157	godet V	3500	10	350
2158	Presse hydraulique	3500	5	700
2158	laser pente	1500	5	300
2182	véhicule	20000	5	4000
		88500		9350

Nous faisons toujours apparaitre la ligne pour les futurs travaux de la Digue pour 662 293,22€
Nous prévoyons une inscription de reprise de provisions des créances 1000€

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

Au niveau des RECETTES d'investissement, nous retrouvons les 15 000€ de versements du résultat de fonctionnement ainsi que les dotations aux amortissements pour 9 350€ et les [illegible] pour les créances.

EN FONCTIONNEMENT			2026	
		CHAPITRE	budget	%
DEPENSES	A CARACTERE GENERAL	11	295 827.91 €	47%
	DE PERSONNEL	12	280 000.00 €	45%
	DEPENSES IMPREVUES	022	- €	0%
	VRT A LA SECTION INVEST	023	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	042	10 350.00 €	2%
	AUTRES CHGES DE GEST COURAN	65	33 500.00 €	5%
	CHARGES FINANCIERES	66	- €	0
	EXCEPTIONNELLES	67	5 000.00 €	1%
	TOTAL		624 677.91 €	100%
		CHAPITRE	2026	
RECETTES	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	002	145 677.91 €	23%
	ATENUATION DE CHARGES	013	1 500.00 €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	042	1 000.00 €	0%
	PDS DES SERVICES= TAXES	70	462 000.00 €	74%
	AUTRES		6 500.00 €	1%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	74	- €	0%
	AUTRES PDS DE GESTION COURA	75	8 000.00 €	1%
	PRODUITS FINANCIERS	76	- €	0%
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	- €	0%
	TOTAL		624 677.91 €	100%
	RESULTAT de fonctionnement		- €	

EN INVESTISSEMENT			2026	
		CHAPITRE	budget	
DEPENSES	DEPENSES IMPREVUES	020	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	040	1 000.00 €	0%
	REMBOURSEMENT D EMPRUNT	16	- €	0%
	IMMO INCORPORELS	20	- €	0%
	MATERIELS ET OUTILLAGES	21	88 500.00 €	12%
	IMMO EN COURS	23	662 293.22 €	88%
	TOTAL		751 793.22 €	100%
		CHAPITRE	2026	
RECETTES	SOLDE EXCEDENT INVEST REPOR	001	726 443.22 €	97%
	VRT DE LA SECTION FONCT	021	- €	0%
	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SE	040	10 350.00 €	1%
	VRT DE LA SECTION FONCT	10	15 000.00 €	2%
	PDS DE CESSIONS	024	- €	0%
	SUBVT INVST	13	- €	0%
	EMPRUNT	1641	- €	0%
			- €	0%
	TOTAL		751 793.22 €	100%
	RESULTAT en Investissement		- €	

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

Voici quelques chiffres, les Restes A Recouvrer qui reste en dessous des 15 000€. Un énorme travail a déjà été accompli sur ces dossiers et nous essaierons d'en faire de même au cours de l'année 2026.

AU 31/12/2024

	euros	centimes
2019	10	0
2020	596	0
2021	1011	0
2022	2517	69
2023	3371	0
2024	4884	172
TOTAL	**12389**	**241**

AU 31/12/2025

	euros	centimes
2019	10	0
2020	379	0
2021	463	0
2022	1517	88
2023	1228	0
2024	2356	47
2025	6565	225
TOTAL	**12518**	**360**

Concernant l'historique des taux de la taxe, en 2025, le taux du non bâti est équivalent à celui de l'année 2000, l'indice du bâti est quant à lui bien inférieur à celui du plus haut taux dernièrement eu en 2003 à 0.0336.

M.TÉZÉ Charles demande aux membres de l'assemblée leur délibération sur le rapport d'activités 2025, la situation financière 2025 ainsi que sur le budget 2026.

A l'unanimité, l'ensemble des membres de l'assemblée acceptent le rapport d'activité 2025, la situation financière 2025 ainsi que le budget 2026.

VI. INFORMATIONS SUR LE RÈGLEMENT D'EAU (SBC Dol) ET LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT

Charles TÉZÉ laisse le micro aux représentants du SBC Dol M. HYACINTHE Fabien et Mme BOUCHER Elodie.

A. Information sur le règlement d'eau

Mme BOUCHER Elodie se présente en tant que responsable du syndicat des bassins côtiers de Dol et précise que le SBC Dol a effectivement accompagné les services de l'Etat sur la réalisation de ce règlement d'eau depuis 2022. Le projet arrive à son terme, l'arrêté préfectoral est attendu dans les prochains mois.

M. HYACINTHE Fabien, technicien au SBC Dol prend la parole et complète les informations.
Comme indiqué par Monsieur TÉZÉ, beaucoup de réunions ont eu lieu, mobilisant les élus de l'Asa des Digues et Marais et des personnes du marais également.
M. HYACINTHE rappelle l'origine du règlement d'eau : Suite à des « tensions » pour le partage de l'eau, un collectif de maires s'est mis en place afin de faire une demande au sous-préfet afin d'avoir une réponse de l'Etat sur ce sujet.
La réponse étant l'élaboration d'un règlement d'eau. C'est le SBC Dol qui a été choisi pour la coordination de ce projet, ayant la compétence GEMAPI.
A la suite de nombreuses discussions, l'année 2025 fut importante dans le choix des niveaux d'eau à respecter et sur des périodes données.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

Au final, ce règlement d'eau ne répond pas uniquement à certaines « tensions » mais apporte une résilience sur l'adaptation aux évolutions du territoire.
M. HYACINTHE salue la présence des élus de l'Asa des Digues et Marais à l'ensemble des réunions et précise que des audits, des réunions informelles ont permis de prendre en compte les données des habitants du marais.
M. HYACINTHE précise que ce règlement d'eau ne fera pas tout, il ne permettra pas d'empêcher des inondations ou des sécheresses lors de cas extrêmes.
« Il y a beaucoup de choses qui peuvent se faire et qui peuvent nous permettre d'être un peu plus résilients pour l'avenir et de maintenir un petit peu ce territoire vivant. »

M. VERBRUGGHE Julian prend la suite des explications et précise que le règlement d'eau sera envoyé aux bénéficiaires pour la phase contradictoire. A la suite du retour, il sera proposé en signature au préfet cet été. « Je tiens à encourager l'ASA, comme ce qui a pu avoir lieu l'année dernière, à continuer de respecter les niveaux d'eau qui ont été validés lors du COPIL du mois de juin 2025 »
M. VERBRUGGHE informe qu'une consultation publique aura lieu sur le site de la préfecture via un lien internet qui sera transmis et relayé par l'Asa des Digues et Marais. Tous les documents seront consultables.
Intervention d'un élu : « Il y a des réunions mais pas assez de concertations. Il y a des lâchés d'eau qui sont faits aux étangs de Beaufort, il y a des lâchés d'eau qui sont faits à Mireloup, il y a des étangs privés qui sont vidés. On n'en est pas informé. Donc l'idéal pour anticiper, ce serait quand même que l'information passe »

Intervention d'un élu : « c'est quoi les niveaux d'eau ? »
Réponse de M. HYACINTHE:
« En fait, si vous voulez, avant, il y a plein d'ouvrages qui sont dans le marais et qui gèrent du coup le niveau d'eau. Donc c'est vraiment la surface de votre eau visible. Et les niveaux d'eau sont calés sur quatre secteurs différents, il y a des niveaux d'eau l'hiver attendus et des niveaux d'eau l'été. Les contraintes principales qu'on a eu à avoir pour les fixer, ce n''est pas de mise en danger des biens des personnes, pas de les fixer trop haut, pouvoir accepter une humidité dans les sols, voire même une expansion de l'eau pour la biodiversité par rapport à des pratiques agricoles, etc. Mais au bon moment.
Et l'été aussi, garder des niveaux d'eau, mais qu'ils ne soient pas trop bas, tout en les gardant pas trop haut non plus pour l'entrée au champ et pour que les usages puissent se tenir, mais qu'ils ne soient pas non plus trop bas, parce que sinon on risque d'avoir soit des mouvements de terrain, soit de la minéralisation de la tourbe. ..»

B. Le système d'endiguement

Mme Morgane EPIARD accompagnée d'un fichier numérique rappelle les zones géographiques, le but et les actions de l'Asa des Digues et Marais, le SML (Syndicat Mixte du Littoral de la baie du Mont St-Michel) et le SBC (Syndicat des bassins côtiers) Dol. Seule l'Asa des Digues et Marais n'est pas financée par la taxe GEMAPI.
Le SML est en charge du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)
Mme EPIARD rappelle les actions, le budget et le planning de ce programme et précise que le territoire est pauvre en données. Notamment des données sur les remontées de nappes. Nous n'avons pas l'altitude ni la qualité de l'eau par exemple. C'est pour cela que des piézomètres ont été installé.
Le processus est long et encadré par l'Etat, depuis 2 ans déjà mais dans le cadre du PAPI, cela donne droit à des subventions et les collectivités publiques en ont besoin pour financer les travaux.
Mme EPIARD précise que M. TÉZÉ est invité aux réunions de comités techniques (COTECH) et de comités de pilotage (COPIL) en tant qu'expert du Marais de Dol parmi d'autres intervenants tels que des scientifiques des universités de Caen et de Dinard. Le sujet étant de comprendre ce qui pourrait se passer d'ici 2100. Il n'y aura certainement pas de réponse précise, cependant des pistes de scénarios permettront une réflexion sur les zones à protéger et comment s'y prendre.
Par ailleurs, des études sont faites sur l'état des digues et concernant la digue de la Duchesse Anne, des projets sont en réflexion sur la zone de Château Richeux, qui est la partie la plus ancienne de la digue et qui est faible en altitude. Des questions se posent sur les endroits où la digue a été arrasée pour permettre l'accès à la mer tels que le port du Vivier Sur Mer, les parcs conchylicoles des Nielles.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

VII. QUESTIONS DIVERSES :

a) Echanges avec Maître Borsa

Les membres du conseil syndical ont prévu plusieurs questions à poser à Maître Borsa qui a accepté d'être présent ce jour afin d'y répondre.
Question 1 : Comment avoir les titres de propriétés de l'ensemble des parcelles détenues par l'asa ?
Réponse :
Au vu du nombre de parcelles concernées (+ 100) et de leur date d'acquisition (avant 1956) il faudra certainement chercher dans les archives départementales.

Question 2 : Apparemment, la Digue Anne n'est pas entièrement cadastrée sur toute sa longueur, or elle est décrite comme appartenir à l'Asa. Il n'y a pas de taxe foncière sur cette partie « blanche »
Comme exemple précis sur la commune d'Hirel, à Vildé la Marine, une partie de la Digue n'est pas cadastrée. Nous avons été appelés lors d'un bornage pour une propriété, or, n'étant pas cadastrée, nous ne sommes pas propriétaire. Est-ce le domaine maritime dans ce cas ?
Réponse :
« Si ce n'est pas cadastré, c'est du domaine public. Après, c'est vraiment aller rechercher l'antériorité, le cas échéant se faire accompagner d'un géomètre, pour essayer de trouver, sur le plan napoléonien, le maximum d'éléments. Et s'il tentait effectivement qu'il faille cadastrer tout ça et avoir une rétrocession à l'Asa, là pour le coup, ça s'est le travail du notaire.
Mme EPIARD ajoute qu'une demande peut être faite par le SML auprès des services de l'Etat.

Question 3 : Revoir les baux établis par l'asa, et établir les modifications nécessaires.
En effet, une vingtaine de baux sont en cours et certains sont très anciens. Il serait opportun d'apporter de les revoir et d'apporter plus de précision.
Réponse :
Nous pouvons nous revoir avec les dossiers

Question 4 : Comment parfaire la communication avec les notaires pour la transmission des mutations ? et rappeler d'informer de l'existence de l'asa et de sa taxe.
Réponse :
Il est possible de faire une communication par l'intermédiaire de la chambre des notaires. On va toucher tous les notaires Grand Ouest y compris le 44. Donc ça, ça peut déjà permettre de mettre une petite piqûre de rappel. On a des communications internes.
Une communication peut également être faite auprès des agences immobilières.

Question 5 : Les acquéreurs sont-ils bien prévenus des « zones rouges » classées « submersibles » ?
Réponse :
Oui, c'est une obligation.

Question 6 : Conventions voie verte et son entretien (parcelle ZL 75 St Broladre) apparemment celle-ci ne fait pas partie des conventions, chemin privé appartenant à l'asa mais utilisé par les riverains pour accéder à leur propriété et par le public dans la continuité de la voie verte. Il faudrait vérifier cette affirmation et comment résoudre ce « flou » administratif si tel est le cas ? qui est responsable ?
Réponse :
Vous pouvez me donner une personne à contacter.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

b) Mot du Vice-Président M. DUPUY Jean-Luc

« Il me reste à remercier notre président qui sait guider notre Asa dans un état d'esprit [illegible] reconnu de tous.
Notre secrétaire Aurore, coordinatrice entre l'administratif et le terrain, entre propriétaires et interventions rapides, entre perception et budget, quand elle vous répond au téléphone 'Aurore à votre écoute, que puis-je pour vous ? Vous ne resterez pas sans réponse. Merci à toi Aurore.
Enfin notre équipe de terrain Jean-Luc, François, Benoît et Charlie, je vais leur demander de se lever ; c'est un plaisir de travailler avec vous, votre travail, votre engagement, votre détermination ou vos suggestions font que l'Asa des Digues et Marais est devenue ce qu'elle est. Vous êtes les premiers éléments de notre communication par votre travail bien fait. Je voudrais rappeler à chacun d'entre vous, représentants des Digues et Marais, la nécessité de respecter et de faire respecter le travail de nos agents. Je vous en remercie.
Vous pouvez les applaudir.
Je n'oublierai pas notre éclusier M. GINGAT de St Benoît des Ondes qui œuvre dans l'ombre et bien sûr notre femme de ménage Nelly, c'est agréable de bosser dans des locaux propres »

c) Mot du Président M. TÉZÉ Charles

« Mesdames, Messieurs,
Nous achevons notre 6ème Assemblée Générale et avant dernière de notre mandature !
Comme chaque année, vous l'aurez remarqué, l'activité fut dense et variée, complétée par des imprévus qu'il faut gérer le mieux possible.

Nous avons débuté 2025 par une crue qui montre l'importance que nous devons avoir sur l'entretien. Oui la surveillance, le travail rigoureux qui est effectué chaque jour, nous permet d'affronter différents événements climatiques avec une certaine sérénité. Mais ça ne suffit pas car la nature est imprévisible et redoutable. Face à ces aléas, nous allons aussi nous approprier le règlement d'eau entre-autre et durant 2-3 années l'expérimenter afin de l'améliorer dans l'intérêt général. Comme l'a précisé Julian VERBRUGGHE que je remercie pour son écoute et sa collaboration.

Déjà à partir du printemps dernier, nous nous sommes engagés à maintenir un niveau d'eau dans le marais, afin d'y favoriser une bonne hydratation. Les résultats y ont été plutôt encourageants, que ce soit sur le plan économique ou de la biodiversité.
Par contre qui dit maintenir un niveau d'eau, dit une ouverture très occasionnelle voire mesurée du vannage au niveau des exutoires. Et le constat est sans appel, l'envasement au port du Vivier/mer s'est aggravé et nous posera des problèmes dans un avenir assez proche. Cela fait maintenant 5 ans que ce sujet est abordé. C'est pourquoi nous comptons sur vous ; la DDTM, le SML, le SBC DOL, la Com Com de DOL et vous les représentants de ces différentes structures ; pour relancer un programme de travaux nécessaires, sans quoi le risque d'inondations deviendra inéluctable pour certaines habitations, sans parler de pertes aussi plus importantes pour le monde agricole.
Toutefois, si nous évoquons le problème en aval, il en va de même sur l'amont. Le bassin versant qui représente presque 3 fois la surface du marais nous est redoutable sur la masse d'eau qui nous arrive en période de crue. Nous sommes très heureux d'entendre l'engagement que va prendre le SBC Dol afin d'améliorer les champs d'expansion et le fait de retenir l'eau un peu plus longtemps.

Vous le comprendrez il reste du travail, il faut s'adapter et envisager le futur. C'est d'ailleurs en ce sens que sont menées les études contre la submersion marine, je remercie le SML avec Mme EPIARD pour leurs explications. Là aussi on commence à parler travaux !!!, mais d'ici 2 ans ça vient !

Le Marais doit rester un espace de bien-être pour tous, un endroit où il fait bon vivre, rassurant. L'environnement et l'économie doivent être en phase, les opposer sera une erreur.

Une fois de plus je veux remercier toute l'équipe de l'ASA des Digues et Marais qui travaille avec professionnalisme afin de répondre au mieux à ses missions.

Un remerciement spécial et mérité au personnel de la trésorerie de Dol, mais surtout à M. LE MAGOUROU avec qui nous avons bâti une relation de travail constructive et valorisante et qui quitte ses fonctions très prochainement.

Merci à vous tous pour votre engagement, votre accompagnement et votre collaboration.
Je vais laisser visionner la vidéo préparée par Aurore et ensuite je vous invite à partager le verre de l'amitié.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-293501003-20260327-20260327PVAG-DE

Portez-vous bien, prenez soin de vous, excellente année 2026 !!
MERCI »

Avant le démarrage de la vidéo, plusieurs Maires ont pris la parole ; M. David JULLIEN, maire de Lillmer, M. Dominique de LA PORTBARRÉ, maire de St-Méloir des Ondes, M. Frédéric LE GRAND, maire de Cherrueix, Mme Bernadette LETANOUX, maire de St-Benoît des Ondes, M. Christophe MONNIER, maire de Hirel. Toutes ces personnes ont tenu à remercier l'Asa des Digues et Marais pour le travail accompli depuis 200 ans. M. LE PORTBARRÉ, également vice-président de SMA, ajoute que l'aide pour le piégeage des ragondins sera reconduite, qu'un piégeage supplémentaire à la station d'épuration est prévu avec les ACCAS, remercie l'Asa pour son initiative de la marche découverte, mais trouve anormal que l'ASA des Digues et Marais ne soit pas conviée aux réunions concernant le trait de côte.

Le Président Charles TÉZÉ lève la séance à 17h30.

Le Vice-Président,
Jean-Luc DUPUY

Le Président,
Charles TÉZÉ